



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2016

Monsieur Christophe Bouchard, président de la fondation demande au secrétaire général si le quorum est atteint. Ce dernier le lui confirme.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Ordre du jour :

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

- 1) Adoption du compte-rendu précédent du 2 juin 2016
- 2) Changement d'administrateurs
- 3) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement
- 4) Voyages scolaires
- 5) Point sur le Tokuzo



- 6) Projet immobilier
- 7) D.B.M n°2 de l'exercice 2016
- 8) Grandes orientations budgétaires 2017
- 9) Questions diverses

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

(1) Adoption du compte-rendu précédent

Le président de séance demande aux administrateurs s'ils ont une remarque à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le président de séance propose de voter pour adopter le compte rendu.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 2 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

(2) Changement d'administrateurs et de conseillers

Le président de séance invite le secrétaire général à présenter ce point.

Le secrétaire général présente le fonctionnement de la fondation. Il évoque les statuts de la fondation et son règlement intérieur.

Le secrétaire général donne lecture de la composition du Conseil d'Administration.

A pris ses fonctions au 14 octobre 2016 :

Administrateurs :

- Monsieur Pierre COLLIOT, conseiller culturel
- Monsieur Vincent LAMBERT, représentant des parents
- Monsieur Pierre-François VILQUIN, représentant des parents
- Monsieur Corentin FAICHE, responsable de la section consulaire

Il y a à l'heure actuelle, un siège vacant mais qui sera attribué au conseiller culturel adjoint dès sa nomination effective comme le prévoient les statuts et règlements du C.A.

Invités :

- Madame Bérengère PARMENTIER, attachée de coopération pour le français
- Monsieur Alexandre JOLY, conseiller consulaire

- Assemblée des Conseillers :

Le secrétaire général donne lecture de la composition de l'assemblée des Conseillers (25 membres).



Il note que deux sièges sont vacants, celui du conseiller culturel adjoint et celui d'un représentant des personnels. Il sera élu le 28 novembre prochain pour un mandat allant jusqu'à la prochaine élection de 2017.

M. Vilquin demande s'il est possible d'avoir plus de 7 jours entre l'assemblée des conseillers et le CA. M. Salama répond que ce n'est pas possible car le calendrier est particulièrement contraint cette année.

(3) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement :

Monsieur le Secrétaire Général présente la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant à Takinogawa seront adressées aux autorités locales, soit un total de 167 personnes.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité

(4) Voyages scolaires

Le président de séance donne la parole au secrétaire général.

Le secrétaire général évoque en premier lieu la difficulté à organiser des voyages scolaires du fait du plafond financier des voyages fixé par le CE (100.000 étranger, 50.000 Japon). Cela complique fortement l'organisation des voyages et d'ailleurs les voyages présentés ne pourront peut-être pas se réaliser, tant celui organisé au Japon que ceux organisés à l'étranger, du fait du plafond.

Projet	Niveau	Classes	Dates	Nombre élèves	Coût total	Participation maximale des familles
Ski	Secondaire	5èmes	Janvier 2017	63	3 150 000	50 000
Échange US school Singapour	Secondaire (	5èmes projet	Mars 2017	13	1 300 000	100 000
Basket Shanghai	Secondaire	Collégiens	Février 2017	12	1 200 000	100 000
Football	Secondaire	Lycéens	Mars 2017	10	1 000 000	100 000

Shanghai						
Echange San Francisco	Secondaire	1eres euros	Février 2017	20	2 000 000	100 000
Nuit du Code Taipei	Secondaire	3ème	Mai 2017	10	1 000 000	100 000
Rencontres théâtrales Vientiane	Secondaire	Lycée	Mars 2017 (vacances scolaires)	12	1 200 000	100 000

Après quelques échanges, le Président propose de voter :

➤ Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 11 Pour

La liste des sorties pédagogiques avec nuitées est approuvée



(5) Tokuzo

Le président donne la parole au secrétaire général

Pour rappel, ce statut de fondation d'utilité publique offre la possibilité de déduction fiscale pour des entreprises ou des particuliers versant des dons au LFI Tokyo.

· Entreprise : Limite du montant considérant comme pertes :

$(6.25\% \text{ des revenus} + 0.375\% \text{ du capital social}) \times 1/2$

· Particulier : Déduction sur le revenu

Montant du don (limité à 40% de tous les revenus) — 2000 yens

A l'heure actuelle, il faut être reconnu par une des 4 structures suivantes

- 1) le bureau du baccalauréat de Genève
- 2) Western association of schools and colleges (USA)
- 3) Association of Christian schools international (USA)
- 4) Council of international Schools (UK)

Au sommet du G7 Education de la mi-mai 2016, la ministre et son homologue ont échangé sur la possibilité de trouver une solution pour que le LFI Tokyo soit éligible au Tokuzo. Le ministre Hase a d'ailleurs donné instruction à ses services de traiter ce dossier.

Au sommet du G7 Education de la mi-mai 2016, la ministre et son homologue ont échangé sur la possibilité de trouver une solution pour que le LFI Tokyo soit éligible au Tokuzo. Le ministre Hase a d'ailleurs donné instruction à ses services de traiter ce dossier.



Les fonctionnaires du MEXT ont pris rapidement notre attache en nous orientant vers le CIS.

Il est apparu que pour être accrédité par le CIS, outre la validation pédagogique et un dossier assez lourd à monter, il faudrait verser près de 17 000 euros en droit d'entrée et près de 7 000 euros par an

Le tarif de l'accréditation est absolument prohibitif par rapport à la plus value espérée qu'induirait le Tokuzo.

Nous avons également contacté la Western Association of Schools and Colleges mais nous ne sommes pas éligibles car nos programmes ne sont pas en anglais.

Les deux autres structures ne sont pas adaptées à notre fonctionnement.

La dernière piste à étudier pour obtenir ce statut serait de demander au MEXT de rajouter l'AEFE comme 5e organisme accréditeur. Il est nécessaire de passer par des modifications législatives. C'est le travail à effectuer avec les services de l'ambassade.

6) Projet immobilier

Monsieur le Directeur indique qu'il s'agit d'une priorité de l'Agence qui a diligenté une visite de M. Pierre FAVRET du Service immobilier de l'AEFE en juillet dernier - Cf. conclusions ci-dessous). Ce dossier est suivi de très près pour que l'opportunité qui se présente avec l'école Numéro 6 se réalise, tant en ce qui concerne l'immobilier que les moyens humains.

"Construire sur le site actuel du lycée est une opération qui semble réalisable mais qui est juridiquement complexe et dont le coût et le délai de réalisation ne s'accordent pas avec les contraintes et objectifs de l'établissement.



On peut s'interroger en outre sur l'opportunité d'un tel projet. En effet, le lycée de Tokyo, par la qualité du projet architectural engagé en 2010/2011 est un établissement fonctionnel et agréable qui figure parmi les réalisations architecturales les plus réussies du réseau. Construire un bâtiment supplémentaire fait courir le risque d'une remise en cause de ces équilibres qui caractérisent la qualité de cette installation : bonne gestion des flux à l'intérieur de l'établissement, cycles et fonctions bien différenciés, bon rapport entre espaces intérieurs et extérieurs, équipements sportifs performants, etc.

Si un projet d'agrandissement de ce site est décidé un jour, il conviendra de bien mesurer l'impact de ces constructions supplémentaires sur l'image et le fonctionnement de l'établissement.

Dans ces conditions, la location d'un bâtiment existant pour relocaliser une partie des effectifs est la solution qui paraît la plus indiquée pour le lycée. C'est celle en effet qui présente les plus nets avantages en termes de coûts, de délai de mise en œuvre et de souplesse d'adaptation.

Aussi, cette possibilité d'une utilisation d'une école existante à deux pas du lycée est-elle une occasion inespérée que le lycée ne doit pas laisser échapper s'il veut pouvoir accueillir dans les prochaines années les deux cents élèves supplémentaires attendus."

La COS qui sera réalisée en décembre 2016 avec le service Expertise & Conseil de l'AEFE devrait évaluer la faisabilité financière du projet.

M. Faïche indique que le nombre d'inscrits sur la liste consulaire augmente, comme le nombre de mariages (notamment mixte).

(7) Décision budgétaire modificative n° 2 exercice 2016

Monsieur l'Ambassadeur quitte la séance, le nombre de votants est donc de 10.



Le président de séance donne la parole au secrétaire général

Le Secrétaire Général présente la DM2 (cf. annexe 1). Pour l'essentiel de la DM, Il s'agit d'ajustement de crédits. Il note que les recettes sont conformes aux prévisions.

Il présente les cotisations à l'ANEFE dues par l'établissement et donne quelques explications à ce sujet. Il présente également l'investissement dans un nouveau piano pour le Lycée.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 10 Pour

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2016.

(8) Grandes orientations budgétaires :

Le Président donne la parole au secrétaire général qui présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations :



1) Les effectifs :

Compte tenu des effectifs actuels (1211) et des projections réalisées et présentées en C.E. le 4 octobre 2016, le projet de budget « 2017 » devrait prendre en compte le chiffre de 1 274 élèves attendus pour la rentrée de septembre 2017. (+ 5%)

2) Les personnels :

Afin d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions, il a été proposé lors du dernier Conseil d'établissement du 4 octobre 2016 de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 1 Équivalent Temps Plein (ETP) pour le primaire
- 4,3 Équivalent Temps Plein (ETP) pour le secondaire
- 0,5 Équivalent Temps Plein (ETP) administratif

3) Dépenses de capital :

Aucun projet immobilier n'est prévu dans l'immédiat comme évoqué précédemment.

Comme chaque année, la plus grosse dépense sera le remboursement de l'emprunt pour la construction du lycée.

Cette année, le LFI Tokyo investira massivement dans le renouvellement de son parc informatique. D'après les premières estimations, cet investissement représenterait un peu moins de 50 000 000 de yens

4) Service général

Il est envisagé de maintenir la structure des crédits pédagogiques ouverts sur l'exercice.



Tout d'abord, il faut prendre en compte deux charges qui se réduiront dans le prochain exercice budgétaire. On paiera 8 917 000 yens de moins pour la location des bâtiments sur le prochain budget. On arrive à échéance des loyers de l'année 2011 qui ont été reportés sur 4 exercices budgétaires. On devrait également réduire le coût des consommations électriques de l'établissement grâce à la signature d'un contrat avec un nouveau prestataire. (1 000 000 yens en moins).

En revanche, il faut anticiper des charges complémentaires sur le prochain exercice.

Avec la réforme du collège, nous allons devoir changer les manuels scolaires (3 000 000 de yens de plus que budget 2016). A partir de l'année prochaine, le lycée prendra en charge une certification linguistique (Cambridge, DELE, Goethe Certificate, Kanken) par élève. (coût 3 millions)

Pour préparer la rentrée 2017, le conseil d'établissement s'est prononcé concernant la carte des postes. Il sera donc nécessaire de créer 5,3 ETP devant les élèves, ainsi que 0.5 ETP en personnel administratif. Ces mesures représentent près de 33 000 000 de yens supplémentaires pour le prochain budget.

Les mesures sociales prises ces dernières années (prime de scolarisation et prime de départ) et le GVT induisent des dépenses complémentaires pour l'exercice prochain (16 100 000 yens).

Il faut enfin ajouter les dépenses complémentaires liées à l'augmentation des effectifs entre autre (exonérations familles nombreuses, participation financière complémentaire et charges communes) (10 000 000 yens)

Soit au total, un peu plus de 62 000 000 de yens de dépenses supplémentaires.

Monsieur Vilquin demande que soit étudiée l'offre éventuelle des éditeurs d'impression sur place des manuels scolaires.



5) Tarifs des droits de scolarité :

Dans ces conditions, il n'est prévu d'augmenter les droits de scolarité pour l'année 2017-2018 que de 1%.

A trois ans, l'établissement a pour objectif de louer des locaux complémentaires pour accueillir cette croissance d'effectifs dans des locaux qu'il faudra vraisemblablement rénover et pour lequel il faudra investir dans du mobilier. Cela engendre des frais de gestion (coûts de location, personnels sur place, viabilisation) qu'il faudra intégrer. Par ailleurs, l'établissement s'est engagé auprès des personnels sur la réflexion autour de la fin de carrière et de la mise en place de bonus pour les personnels. Il est donc important de préserver des ressources pour l'avenir.

Avec 1% d'augmentation des frais de scolarité et l'augmentation des effectifs, le lycée devrait recevoir près de 62 000 000 yens supplémentaires.

6) Services spéciaux :

Le Secrétaire général rappelle que chacun de ces services est indépendant, en recettes et en dépenses, du service général.

Examens : Les tarifs diminueront sensiblement l'année prochaine. Les EA 2018 passeront de 15 000 yens à 10 000 yens et le baccalauréat 2018 sera facturé 40 000 yens et non plus 45 000 yens.

Périscolaire : Il n'est pas prévu de modifier les tarifs pour les activités périscolaires pour l'année prochaine après l'augmentation de cette année. Pour rappel, les tarifs du périscolaire sont de 45 000 yens l'activité et 30 000 yens pour un boursier. C'est un service qui a pris une importance encore plus grande. Il a doublé sa capacité d'accueil en 5 ans (850 enfants participent aux activités contre 471 en 2012 ; 60 groupes d'activités contre 27 en 2012).

Demi-pension : Il n'est là encore pas prévu d'augmentation des tarifs. La nouvelle tranche horaire donne satisfaction dans son fonctionnement. Il n'est pas prévu de créations de postes supplémentaires. En revanche, avec l'arrivée d'une classe élémentaire supplémentaire l'année prochaine, la gestion de l'espace risque de devenir compliqué.

Transports : Il n'est à l'heure actuelle pas prévu d'ouvrir de nouvelles lignes de bus. Nous sommes au maximum de nos capacités d'accueil. Il n'est pas non plus prévu d'augmenter les tarifs du bus pour l'année prochaine. La hausse ne s'applique toujours pas au contrat en cours. Nous sommes en pleine discussion avec la société de bus et nous évoquerons à nouveau ce point au Conseil d'administration de février.

Après un temps d'échange avec les administrateurs, le président propose à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires 2017.

VOTE : 0 Contre 0 Abstentions 9 Pour

Les grandes orientations budgétaires 2017 sont adoptées.

(9) Questions diverses

Pas de question diverse.

Après un temps d'échange, le Président de séance clôt la session à 20h30.

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Rachid SALAMA